



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Greenwashing plutôt qu'écoresponsabilité

Lausanne, le 20 mai 2011.

La section vaudoise de l'ATE regrette la levée de son opposition au projet d'extension du bâtiment de Swissquote à Gland et la délivrance d'un permis de construire pour un projet qui contrevient aux normes.

En date du 8 février 2011, l'ATE Vaud s'est opposée au projet d'extension du siège de l'entreprise Swissquote à Gland pour plusieurs éléments non conformes au droit en vigueur :

- surcapacité du stationnement pour voitures (non application de la norme VSS selon art. 40a RLATC) ;
- sous-dotation du stationnement pour les vélos (en contradiction avec la fiche A23 du PDCn) ;
- absence de plan de mobilité d'entreprise (en contradiction avec la fiche A25 du PDCn).

Or après plusieurs entrevues avec la direction de Swissquote, le dialogue est aujourd'hui rompu par la levée de notre opposition par la commune. Nous regrettons cette décision, même motivée par des craintes liées aux délais. En effet, l'ATE est restée ouverte au dialogue tant avec l'entreprise qu'avec les autorités locales ou cantonales et a espéré qu'un chemin vers une solution durable serait trouvé.

Aujourd'hui, et malgré l'affirmation de mise en place un plan de mobilité, les modifications proposées par Swissquote à la commune ne sont pas suffisantes pour satisfaire tout ou partie des griefs légaux de l'ATE :

- même en démontrant un ratio employé/m² plus élevé que la moyenne, l'ATE estime que le parking ne doit pas dépasser 215 places de stationnement, soit la dotation maximum prévue par la norme VSS ;
- la dotation en places pour vélo reste inférieure au minimum requis par la norme VSS ;
- d'autres mesures dénotent plus de la volonté de soigner une image positive de l'entreprise qu'une réelle volonté de participer à un engagement collectif et responsable pour une mobilité durable.

N'ayant pas la qualité pour agir, l'ATE ne recourra pas contre cette décision, mais déplore vivement que le plan directeur reste ici lettre morte, au moment où les effets problématiques de la croissance sur les infrastructures, notamment de transport et de logement, deviennent préoccupants. Sans contester ni le développement économique du canton de Vaud, ni l'installation ou extension de telle ou telle entreprise, l'ATE demande que la loi soit appliquée à toutes et tous de la même manière, indépendamment du lieu, du nom ou de la notoriété du requérant.

Au surplus, et pour garantir un développement économique durable, les dotations doivent être calculées au plus juste afin d'éviter la paralysie et l'asphyxie de toute une région soumise à forte pression. Le bassin lémanique est aujourd'hui économiquement florissant. Ce genre de passe-droit accentue encore l'un des effets néfastes de cette attractivité, soit l'engorgement du réseau routier et la péjoration de la qualité de l'air. L'ATE déplore l'attitude de la municipalité de Gland qui a cédé aux exigences de l'entreprise. Ce faisant, elle se tire une balle dans le pied en autorisant une génération de trafic qui risque de porter atteinte à la qualité de vie et au développement futur de la commune comme de la région.

Pour de plus amples renseignements :

Valérie Schwaar, secrétaire générale, 079 510 15 02

Glenda Guillaume-Gentil, présidente ATE Vaud, 078 804 32 89

Section vaudoise